Envoyé en préfecture le 11/06/2025
Reçu en préfecture le 11/06/2025
Publié le
ID : 064-246400337-20250605-D2025_66-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2025-66

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 5 juin 2025)

Date de convocation : 28/05/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 22
Nombre de délégués votants : 27

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 5 juin 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CAILLEAUX Francis, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, M. REGNIER Jean-François

Absents ou excusés : M. CACHELOU Yoann, M CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, Mme LAHOURATATE Nicole, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SASSOUBRE Guy, M. SANZ Alain, M. VISSE Bernard

Pouvoirs : M CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à M. ESQUER Philippe
Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à Mme MOURTEROT Josiane
Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège donne pouvoir à Mme MOULAT Monique
M. SASSOUBRE Guy donne pouvoir à M. CASAUBON Jean Paul

Secrétaire de séance : M. CARREY Daniel

OBJET : CONSEILLER NUMERIQUE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

Le Président rappelle la démarche initiée en 2021, dans le cadre du volet inclusion numérique du plan de relance, et ayant permis la création de 40 postes de Conseillers numériques dans le Département.

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau ayant été retenue dans le cadre de ce dispositif, par délibération n°2021-50 du 08 avril 2021, le Conseil Communautaire avait créé un poste non permanent de conseiller numérique, d'une durée de 2 ans à compter de mai 2021, et mutualisé avec la Communauté de Communes du Haut-Béarn. A l'origine, le poste était financé à hauteur de 50 000 € pendant une durée de deux ans avec la Banque des territoires.

Par délibération du 1er juin 2023 et dans le cadre du renouvellement du dispositif Conseiller numérique France services, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau avait acté la création d'un nouveau poste non permanent de conseiller numérique sur une durée liée au soutien financier de l'Etat comme suit : 17 500 € la première année, 12 500 € la deuxième année, 12 500 € la troisième année. Les procédures de recrutement avaient été menées et ont conduit au recrutement sur la base de contrats de projets d'une première personne du 28 août 2023 au 31 décembre 2024, puis un second agent du 5 mai 2025 au 31 décembre 2026.

Il convient de conclure avec la Communauté de Communes du Haut-Béarn une convention de partenariat pour définir les modalités d'organisation et de financement du poste de conseiller numérique.

Envoyé en préfecture le 11/06/2025
Reçu en préfecture le 11/06/2025
Publié le
ID : 064-246400337-20250605-D2025_66-DE

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire**, à l'unanimité,**

APPROUVE la conclusion d'une convention avec la Communauté de communes du Haut Béarn fixant les modalités d'organisation et de financement du poste de conseiller numérique ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention figurant en annexe ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

Communauté de communes Vallée d'OSSAU 64260 ARUDY